

# Gestion patrimoniale des étangs du CEN L en forêt de la Reine



Neuf-étang de Mandres



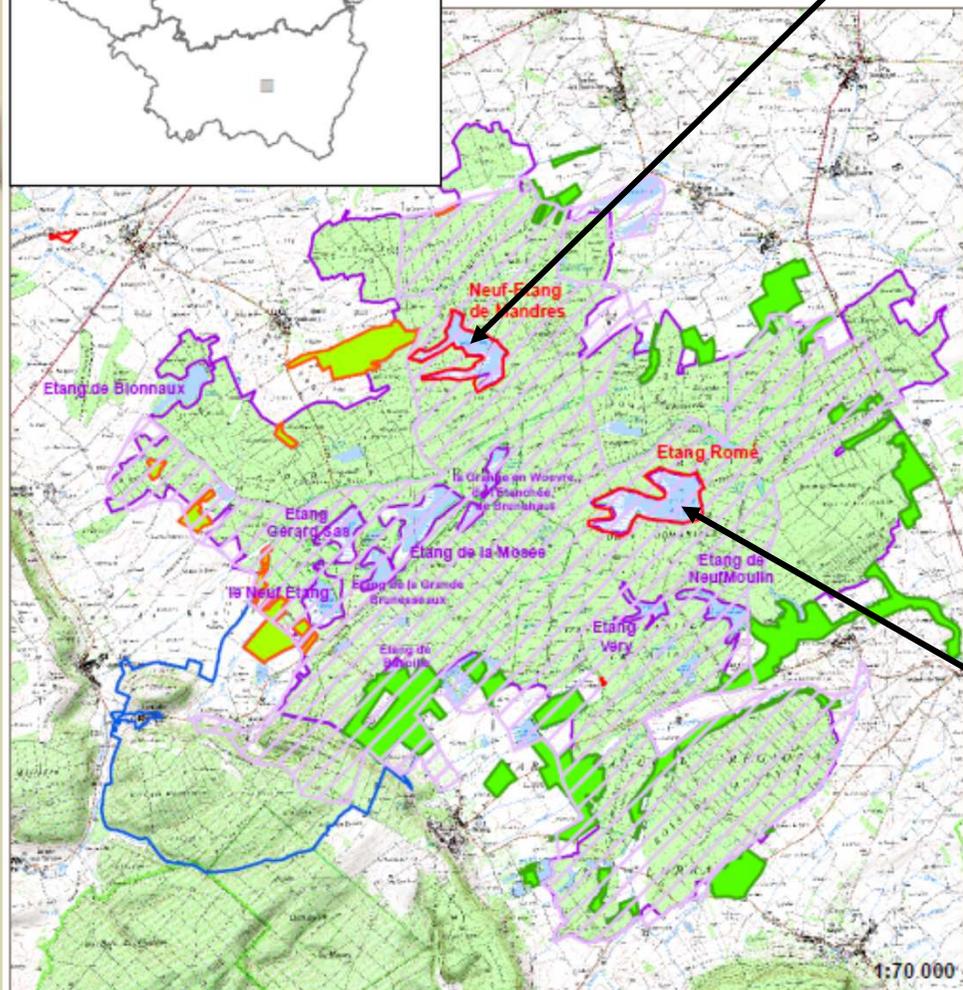
Etang Romé



Plan de gestion 2017 - 2027 Annexe 1

**Etang Romé**  
Communes de Royaumeix

Localisation du site protégé et des périmètres d'inventaire



**Légende**

sites protégés du CEN Lorraine	ZNIEFF de type 1 (hors les étangs) - 2ème génération
Nature 2000	Gîtes à chiroptères de Rangeval
Forêt humide de la Reine et callina de Rangeval	forêt de la Reine
ZSC FR4100189	prairies de la Reine de Boucq à Mandres
ZPS FR4112004	prairies de la Reine de Rambucourt à Géville

N

0 1 250 2 500 Mètres

Fond de carte : © I.G.N. Scan 25 - 2010  
Conception et réalisation : C. Courte - dec. 2017

**Neuf-Etang de Mandres:**

- 54,5 ha (16,5 en 54, 38 en Meuse)
- Acquisition en 2004 par le CENL
- Etang d'origine monacale (XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>), attesté au XVIII<sup>e</sup>
- Pêché par la Fédération de pêche de Meurthe-et-Moselle depuis 30 ans
- Objectif « brochet »

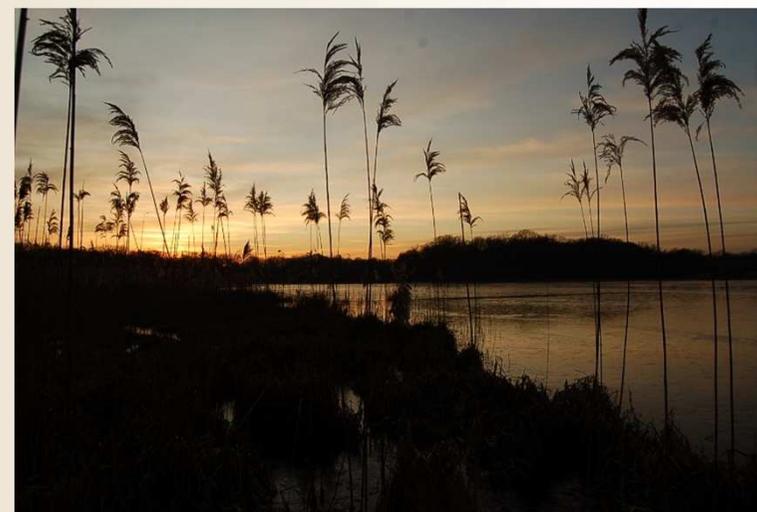


**Etang Romé :**

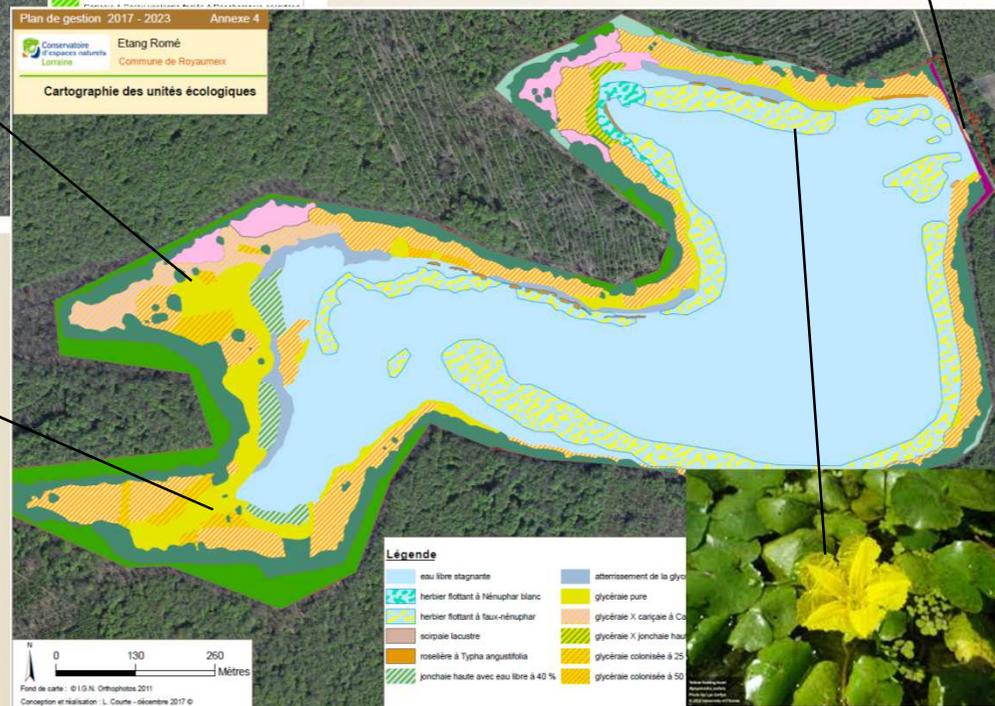
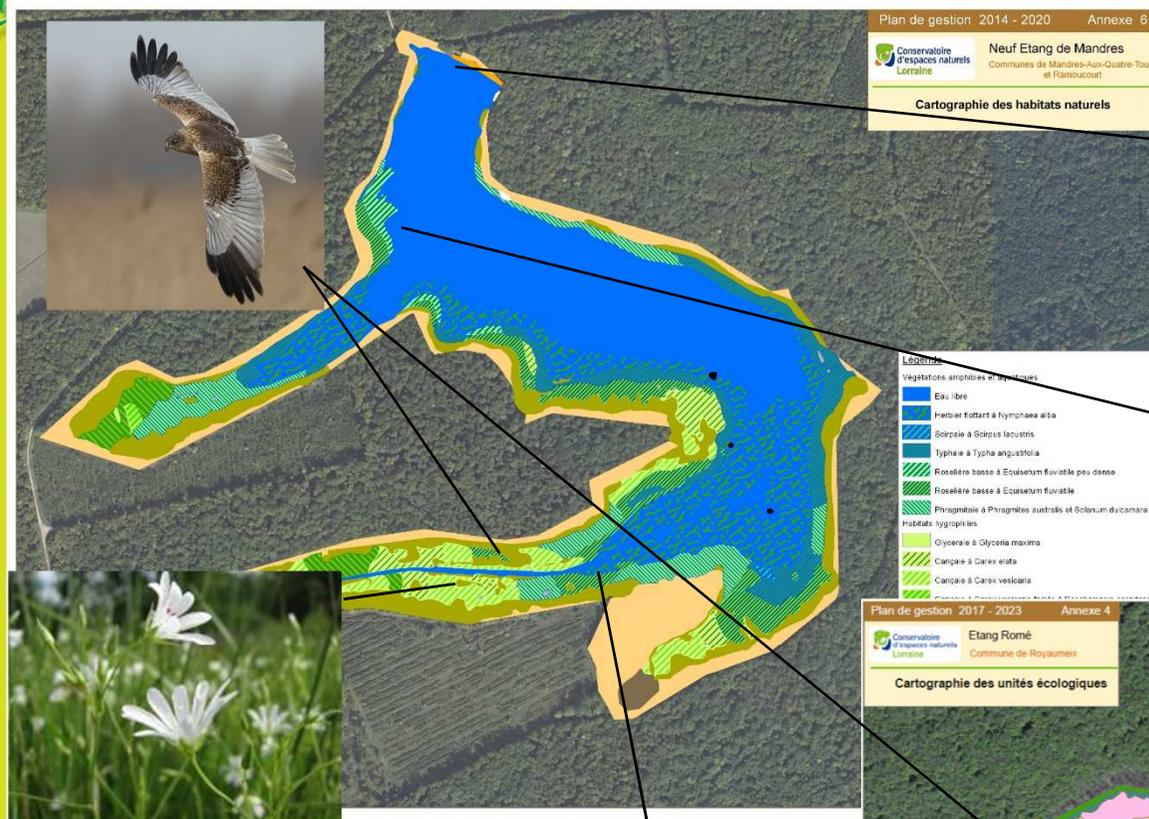
- 80,3 ha (le plus grand de la FD)
- Acquisition en 2014 par l'EPFL, BE de 99 ans au profit du CENL
- Etang d'origine monacale (XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>), attesté au XVIII<sup>e</sup>
- Pêché par son ancien propriétaire depuis le début du siècle

## Intérêt écologique majeur de ces grands étangs historiques

- Présence de six espèces végétales protégées au niveau Régional et national (Grande douve, Sénéçon des marais, Stellaire des marais, Potamogeton à feuilles aiguës, Faux nénuphar, Laïche de bohème)
- Parmi les 174 espèces d'insectes, 39 espèces de libellules dont deux espèces de la Directive habitats (Leucorrhine à gros thorax, Leucorrhine à large queue) et quatre espèces remarquables (dont deux espèces VU)
- Intérêt herpétologique ; Rainette verte, Triton ponctué
- Présence de l'avifaune des grandes roselières : Butor étoilé, Locustelle lusciniöïde, Busard des roseaux, Rousserole turdoïde, Blongios nain, Héron pourpré...
- Stationnement de Grues cendrées (plusieurs milliers)
- Gîte d'estivage et de reproduction de colonies de chiroptères (Petit Rhinolophes, espèce Directive habitats)
- Grand intérêt des roselières et de la végétation aquatique immergée (support de pontes, zone de nidification, lieu de présence de la plupart des espèces patrimoniales)



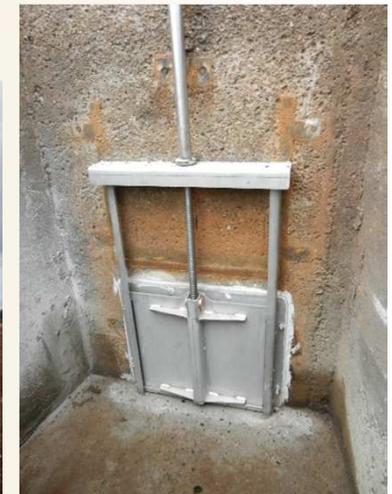
# Intérêt écologique majeur de ces grands étangs historiques



## Les actions de gestion entreprises

- Depuis 2015 :

- Mise en assec par le CEN Lorraine : Romé – 2015 et Mandres – 2016
- Location des deux étangs à un seul pisciculteur (2016) suite à l'arrêt de gestion des pisciculteurs « historiques »
- Travaux de confortement des digues, remplacement et réfection des ouvrages
- Entretien des digues et des constructions, entretien du chenal principal (Romé - 2017)
- Problématique des espèces exotiques (Anodonte chinoise, Ecrevisses américaines, Ragondins...)



## Gestion piscicole et biodiversité : quel compromis ?

- Etangs à vocation piscicole depuis le Moyen-Age : grossissement et reproduction de carpes, brochets, tanches, perche, rotengle, brème, gardons
- Etangs forestiers en tête de bassin peu productifs naturellement : pêche annuelle ou bisannuelle, chaulage historique, remplissage parfois bisannuelle
- Nécessité de mise en assec réguliers (minéralisation des vases, travaux sur ouvrages) : Romé : 1982 et Neuf-étang de Mandres : 1965 !
- Gestion piscicole extensive (200 à 300 kg/ha) garante de la diversité écologique maximale du site, objectif brochet à privilégier... mais dépendant des conditions climatiques
- Pêche bisannuelle en alternance sur les deux étangs, avec cahier des charges piscicole (espèces interdites, limitation des carpes, limite à la récolte, pas d'interventions sur les roselières...)
- Intérêt du pisciculteur parfois distinct de l'intérêt patrimonial...et variation interannuelle importante des productions et des débouchés ! ...et variation également dans la productivité des étangs en fonction de leur histoire, de leur géologie, de leur bassin versant, de leur gestion passée
- Mise en cohérence également de la gestion cynégétique....

